



RECYCLAGE - Habilitation électrique TC1- Non Electriciens Chargés d'opérations – B0-H0-H0V

Objectifs :

Mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.

Public concerné :

Personnel électricien ayant suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

Durée :

Recyclage de deux journées 11 heures théorique, 3 heures de pratique

Prérequis :

Avoir suivi la formation initiale

Moyens pédagogiques :

Salle de Formation, vidéo, diaporama, présentation d'appareillages et de matériels de sécurité

Tarif :

2 jours : 450,00 € HT

Nb. participants :

6 à 10 personnes

Programme :

- Nommer les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champ restrictifs de travail, zone de travail, etc)
 - Définir et mettre en place la zone de travail
 - Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
 - Faire appliquer les consignes.
 - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
 - Reconnaître les signalisations et les repérages associés.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et outillage appropriés.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel dans un environnement électrique conformément à l'article 13. Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée